

**MAIRIE DE
MONTAGNAC**

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :

SERVICE INSTRUCTEUR
SERVICE INSTRUCTEUR
Résidence La Butte Verte
Boulevard Jacques Monod
34120 PEZENAS

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n° : DP 34162 23 K0149

Reçu le 18/12/2023

Adresse des travaux :

20 AVENUE DU PERE D'ALZON
34530 MONTAGNAC

Nature des travaux : Pose de 10 panneaux photovoltaïques en
surimposition de la toiture (20 m²)

Destinataire :

MR DECLAS BENJAMIN
SAS EDF ENR

360 Rue LOUIS DE BROGLIE
AGENCE D'AIX-EN-PROVENCE
13290 AIX-EN-PROVENCE FRANCE

Objet : Classement **sans suite**
Décision tacite de rejet

Monsieur,

Par lettre en date du 05/01/2024 vous avez été invité à compléter votre dossier relatif à l'affaire visée ci-dessus.

Ces documents ne m'ont pas été fournis dans les délais requis de 3 mois, soit avant le 05/04/2024. En conséquence, conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une décision tacite de rejet.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTAGNAC, le 15 AVR. 2024

M. Yann LLOPIS
Maire de MONTAGNAC



(La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du code de l'urbanisme)